



MAIRIE
DE
ÉRINES

17540

Tél. 05.46.37.01.35
Fax : 05.46.37.15.00
accueil@verines.fr

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704663 – 2017/12/15 -
DELIB_ 1 - DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 18/12/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 18
Conseillers présents : 14
Conseillers ayant pris part au vote : 15
Date de convocation : 08 décembre 2017

Le quinze décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Line LAFOUGERE, Maire

PRESENTS : Mme LAFOUGERE – M. BOUSSIRON - M. PENAUD - Mme RATIER – M. ROCHEL - Mme KREUTZER - Mme BERNET - Mme MEODE - M. TALLEUX - M. RALLET – M. VERDON - M. CRENN - M. BRISOU - M. LE FLOCH

ABSENTS EXCUSES : Mme LUGOL – Mme CARNEIRO - Mme HOVAERE - Mme MASSIAS (procuration P. TALLEUX)

SECRETARE DE SEANCE: Mme KREUTZER

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DES PLANS D'EAU ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Contexte

Comme décidé en Conseil municipal du 11 février 2014 à Vérines, la commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond aux exigences réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaires des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SNMP), a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Elle assiste la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans cette démarche d'inventaire (appui technique).

Pour réaliser cette mission, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a fait appel au prestataire de services Biotope. Ce dernier a assuré la mise en œuvre de l'inventaire selon les modalités de l'étude.

Mise en place de la démarche

Un groupe d'acteurs locaux composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 11 février 2014.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes
1 ^{ère} réunion : Installation du groupe d'acteurs locaux	Présentation de la thématique « zones humides » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement...)	19 juin 2014	24
2 ^{ème} réunion : Sortie terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode d'identification, de délimitation et de caractérisation des zones humides sur le terrain.	03 juillet 2014	17
3 ^{ème} réunion : Restitution des résultats auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des résultats de l'inventaire (état général, atlas cartographique).	12 octobre 2017	13

Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, d'affichages en mairie et sur leurs sites internet.

Les comptes rendus des réunions ont été rendus accessibles aux membres du groupe d'acteurs sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au fur et à mesure des réunions et aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

Les prospections de terrain se sont déroulées en juillet 2014, février et mars 2015 et complétées en juin 2016 et novembre 2017, soit 9 jours.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 03 juillet au 04 août 2017 inclus, accompagnée d'un registre pour y faire des remarques. Plusieurs personnes sont venues consulter l'atlas des résultats. Aucune remarque écrite n'a été émise.

Suite à la 3^{ème} réunion du groupe d'acteur locaux, où les cartes ont été passées en revue, les acteurs présents valident l'étude. Une phase de levée de doutes est tout de même demandée pour compléter l'effort de prospection sur plusieurs secteurs. 5 sondages ont été réalisés en novembre 2017. Une zone humide a été étendue d'environ 800 m² sur une zone qui n'avait pas été prospectée.

Résultats de l'étude

Le bureau d'étude en charge des inventaires présentent en séance aux conseillers municipaux les résultats sur le territoire communal.

- 1 351 hectares ont été prospectés ;
- Au total, 294 points de sondages pédologiques ont été réalisés ;
- 9,95 ha de zones humides ont été identifiées en dehors du périmètre de la zone humide du Marais poitevin ;
- Plusieurs zones non humides ont été signalées comme présentant un intérêt vis-à-vis de la dynamique de l'eau. Il s'agit de secteurs inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement et de zones hydromorphes ;
- Concernant le réseau hydrographique, environ 13 km de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire (fossés) repérés lors des prospections de terrain ont été ajoutés aux données référencées ;
- 1 mare a été recensée sur la commune ;
- Des observations complémentaires ont été notées, notamment les bassins d'orage et les secteurs de remblai.

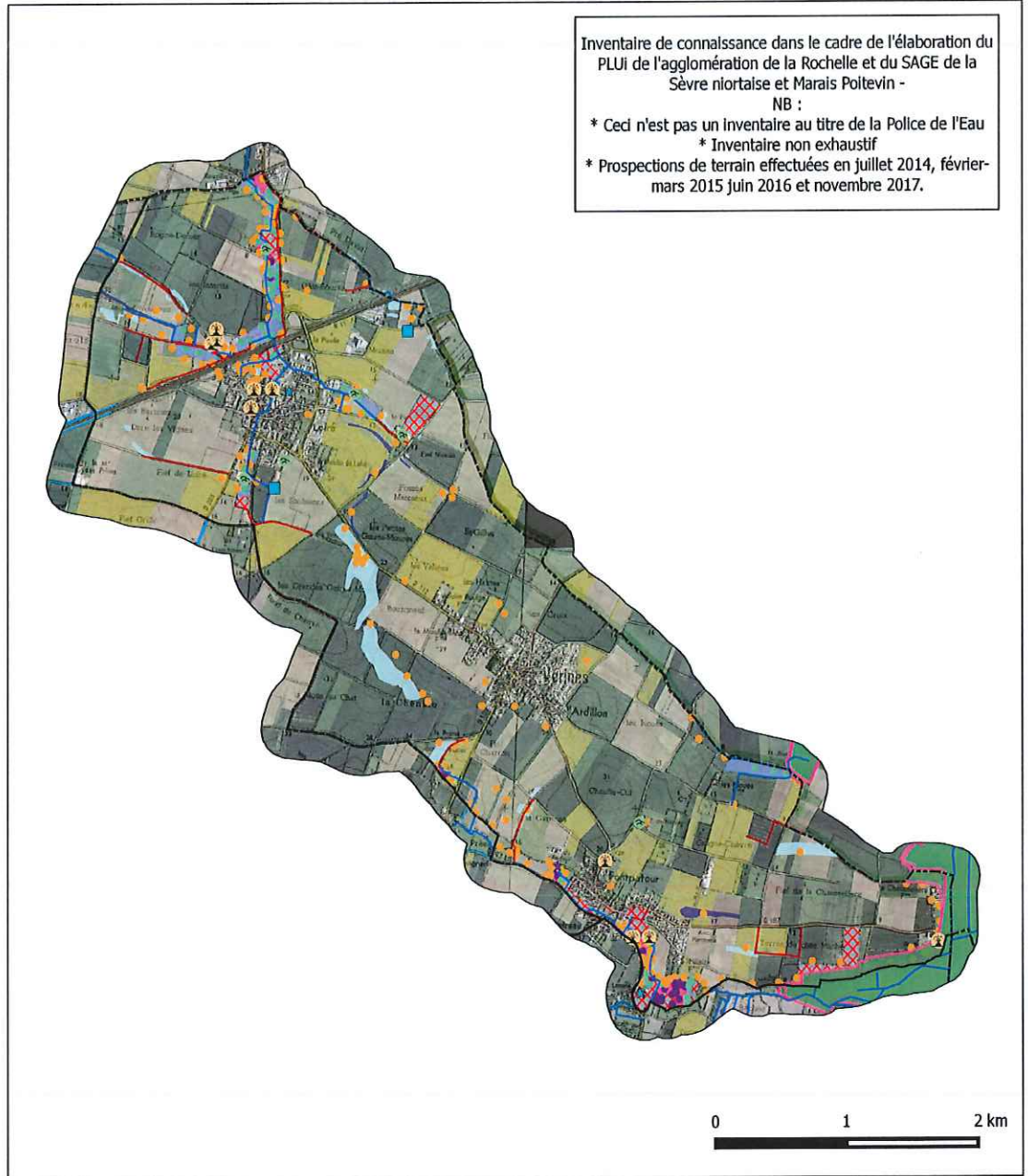
En tenant compte de la zone humide du Marais Poitevin, la commune totalise 18,29 hectares de zones humides.

La carte ci-après présente les résultats de l'inventaire :



Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique Commune de Vérines (17466)

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Inventaire de connaissance dans le cadre de l'élaboration du PLU de l'agglomération de la Rochelle et du SAGE de la Sèvre niortaise et Marais Poitevin - NB :
* Ceci n'est pas un inventaire au titre de la Police de l'Eau
* Inventaire non exhaustif
* Prospections de terrain effectuées en juillet 2014, février-mars 2015 juin 2016 et novembre 2017.

Sources : ©IGN SCAN25© (2009), BD TOPO© (2010) - Données CDA LR, IBSN, BIOTOPE, 2017. Cartographie : Biotopie, 2017.

Éléments ponctuels

- ★ Fontaine et source aménagées
- ⛎ Puits
- ⊙ Remblai
- Réservoir
- ★ Source

Sondages pédologiques

- Sondage caractéristique de zone humide
- Hydromorphie significative en profondeur
- Aucun trait d'hydromorphie

Zones humides

- Zones humides
- Zones non humides d'intérêt
- Surfaces en eau
- Zone non humide avec remontée de nappe
- Zone non humide à sol hydromorphe
- Zone non humide avec ruissellement
- Zone non humide inondable
- Autres zones
- ⊗ Zones non prospectées

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (BD TOPO)
- Réseau hydrographique (CDALR)
- Réseau complémentaire (terrain)

Repères

- ⊠ Limites communales
- Zone humide du marais Poitevin



Suites à donner

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

La Commission Locale de l'Eau est la commission en charge de vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE SNMP, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Approuve** le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;
- **donne** pouvoir à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- **sollicite** l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la qualité de l'inventaire réalisé.

Extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vêres, Cherente-Moyenne. The stamp contains the text "MAIRIE DE VÊRES" at the top and "Cherente-Moyenne" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.